

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
sur le projet d'extension du cimetière de NAILLOUX

Par arrêté n° 2022-054 en date du 30 mai 2022, Madame la Maire de **NAILLOUX** a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet d'extension de son cimetière.

A cet effet, Madame Martine BOUEILH, mandataire judiciaire à la protection des majeurs, en retraite, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire par M. le Président du Tribunal Administratif de TOULOUSE.

La durée prévue de l'enquête est de 18 jours soit du lundi 20 juin à 9h00 au jeudi 7 juillet à 17h00 inclus. Toute information sur les dossiers pourra être obtenue auprès du service administratif de la mairie - 05.62.71.96.96.

Le dossier du projet d'extension et les pièces qui l'accompagnent, seront consultables pendant toute la durée de l'enquête publique :

- En format papier, à la mairie de Nailloux aux jours et heures habituels d'ouverture :
Les lundis, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Le mardi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

sur le site de la commune, à l'adresse suivante : <https://www.nailloux.org/>

De plus, les dossiers d'enquête publique seront également consultables sur un poste informatique à la mairie, sur le site <https://www.nailloux.org/>, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique dès publication de cet arrêté.

Le commissaire enquêteur recevra, à la mairie de Nailloux, aux jours et heures suivantes :

- **Jeudi 23 juin 2022 de 9h30 à 12h00,**
- **Vendredi 1 juillet de 9h30 à 12h00,**
- **Jeudi 7 juillet de 9h30 à 12h00,**

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra émettre ses observations ;

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, disponible en mairie aux heures et jours d'ouverture habituels ;
- Par courrier adressé, à Mme le Commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Nailloux- 1 rue de la République- 31460 NAILLOUX

Par courriel, à l'adresse suivante : enquete.publique31560@gmail.com . Dans ce cas, les observations seront consultables dans les meilleurs délais sur le site dédié à l'enquête publique : <https://www.nailloux.org/>

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une année à compter de la date de clôture de l'enquête publique par le commissaire enquêteur :

- A la mairie de Nailloux aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- Sur le site internet de la commune.

Madame Lison GLEYSSES,
Maire de Nailloux